

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mai 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mai 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mai 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin informe Favre qu'il a perdu son procès, que son contrat avec Jacquet est résilié et qu'il est condamné à 10 000 F de dommages et intérêts et à tous les dépens. Godin constate qu'il perd ses procès alors que les faits ou le droit sont de son côté : « Je ne puis donc guère faire autrement que de me dire qu'une fatalité singulière me poursuit devant la judicature [...] » Il demande à Favre s'il doit faire appel du jugement et lui demande ce qu'il pense de l'affaire Corneau frères.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Genève le 6 mai 1769 478

A Monsieur Jules Sarrasin

Monsieur

J'ai perdu mon procès, violation
du contrat de six mille francs de dommages
et intérêts et tous les dépens

que j'eusse eus à ma place considérables
sans que votre libéralité soit sous son nom
plus de détails.

Six mille francs ce n'est certainement
pas 400 mille, mais je ne suis
pas moins obligé de reconnaître ma
complète insuffisance pour me mettre
au niveau de la conscience des
hommes qui me jugent et de l'intelligence
qui les sert dans leurs appréciations

Je prie mon père quand un
écriteau ou titre un page, et que vous
avez des émonter d'une manière
essentielle pour tout le monde que la
loyauté était de mon côté, je
prie un autre quanta l'écrit est pour
moi et que tous les faits favorables
de la cause sont de mon côté. M.
Lug a dû vous parler de ce dernier
judicium lequel le temps nous a fait départir
à Genève, je ne puis vous en dire

faire autrement que de me dire qu'un
 fatalté singulière me poursuit
 devant la justice, surtout quand
 je considère qu'il en a été ainsi
 dans le passé dans tous les procès
 importants que j'ai eu à subir.

vous le savez je suis un être
 qui porte malheur à ses associés
 puisque votre talent même ou peut
 être exempt de privations qui se rattachent
 aux causes qui me concernent. malgré
 cela votre dit est prudent de jeter
 un nouveau drapeau au vent et de
 se voir interrompre appes. je m'en réjouis
 complètement à vous.

adieu vous que vous faire une
 opinion sur mon affaire avec
 M. de Cornu &

semblez agréer mes sentiments
 bien dévoués

Goëtz